

Fiche action n°4

Intitulé de l'action	Installer le Pass'Santé Jeunes sur le Pays Graylois
Co-pilotes	ARS BFC – Pays Graylois Ireps Franche-Comté
Axe stratégique du CLS	Réduire les inégalités territoriales en santé
Objectif opérationnel	Améliorer la santé des jeunes
Parcours /Projet prioritaire ARS	PARCOURS ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES
Enjeu de l'action	<p>Les conduites et les prises de risques font partie de la construction de l'adolescent et sont des causes importantes de morbidité et de mortalité de cette classe d'âge.</p> <p>Quel que soit le comportement ou les produits consommés, la prévention des risques nécessite une démarche globale d'éducation pour la santé selon une double approche : biomédicale et bio-psycho-sociale. A chaque âge, des acquisitions sont nécessaires afin que l'adolescent construise sa démarche de prévention dans l'objectif de préserver son capital santé selon son rythme et ses attentes.</p> <p>Les enjeux consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les acteurs locaux concernés par la santé des jeunes de 8 à 18 ans autour du dispositif « Pass'Santé Jeunes ». • Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours de santé à travers l'utilisation de l'outil dématérialisé Pass'Santé Jeunes et avec l'appui d'un réseau d'acteurs
Descriptif de l'action	<p>La démarche « Pass'Santé Jeunes » se fonde sur une forte mobilisation et l'implication des acteurs concernés par la santé des jeunes de 8 à 18 ans. Pour ce faire, elle s'articule autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un site internet à destination des jeunes et de leur entourage (www.pass-santejeunes-bourgogne.org) où l'on peut y trouver des contenus fiables et probants sur des thématiques de santé. - Un site internet à destination des professionnels concernés par la santé des jeunes pour les accompagner dans la création et l'animation d'actions de prévention et d'éducation pour la santé (www.pass-santepro.org) - Une démarche territoriale qui s'appuie sur les acteurs locaux professionnels des domaines de la santé, de l'enseignement, du sport, des loisirs ainsi que de l'entourage proche des jeunes (familles). <p>Ainsi la démarche « Pass'Santé Jeunes » s'organise comme telle :</p> <p>1°) Identification des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recueil du soutien et appui politique du territoire - organisation de l'équipe projet <p>2°) Réalisation d'un état des lieux de la santé des jeunes auprès des acteurs locaux et des jeunes</p> <p>3°) Organisation d'un comité territorial de pilotage regroupant des acteurs locaux</p> <p>4°) Présentation de la démarche aux professionnels concernés par la santé des jeunes et organisation d'une formation/sensibilisation aux stratégies d'intervention efficaces en promotion de la santé des jeunes</p> <p>5°) Co-construction d'un plan d'actions/communication avec les partenaires mobilisés et/ou avec les jeunes du territoire</p>
Opérateurs	ARS BFC / Pays Graylois / Maison des adolescents / Ireps FC

Partenaires	Centres socioculturels et de loisirs, Education Nationale (DSDEN, établissements scolaires, CESC,...), CPAM 70, MFR, Ministère de l'Agriculture, structures et professionnels de santé, du social ou du médico-social (Maison des Adolescents, Centre de planification et d'éducation familiale, MJC, Missions locales, ANPAA...), Collectivités locales (Conseil Départemental, Communautés de communes, CCAS ...), médecine du travail, associations sportives, établissements médico-sociaux etc.
Eléments facilitateurs	Le dispositif « Pass'Santé Jeunes » a été initié en Bourgogne, par l'ARS BFC et l'Ireps Bourgogne. Un protocole de généralisation a été élaboré afin de faciliter l'extension du programme en Franche-Comté. Constitution d'une équipe projet pour le portage du programme en septembre 2016. Convention entre les Académies de Besançon et Dijon, l'IREPS et l'ARS signée le 07/11/16 : objectif n°2 de la convention-cadre ARS-Académies « développer les actions de promotion et d'éducation pour la santé ».
Préalables	Appropriation du protocole de généralisation de la démarche.
Programmation de la mise en œuvre et échéancier	De septembre à décembre 2016 : - Identification des acteurs et état des lieux - Organisation des instances, comité territorial notamment, présentation de la démarche et formation des professionnels - Définition du plan d'actions et de communication 2017 Chaque année : Définition, mise en œuvre, suivi et évaluation d'un plan d'actions et de communication
Modalités de suivi	Equipe projet « Pass'Santé Jeunes » et comité territorial : réunions
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de formation/sensibilisation développées en direction des partenaires - Nombre et nature des actions développées par les acteurs locaux mobilisés - Nombre et nature des actions développées avec les jeunes - Nombre de partenaires constituant le réseau « Pass'Santé Jeunes » - Nombre de fréquentations des sites internet Pass'Santé Jeunes et Pass'Santé Pro
Budget	2 000 € pour la communication locale
Source de financement / Contribution	Financement ARS – FIR